

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2022 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepeule s'est réuni sous la présidence de Madame Sandra Rosset, 1^{ère} Adjointe, le vendredi 17 juin 2022 à 19h30.

Présents : Pierre BARNIER, Ivan BOUVET, Elisabeth COSTET, Pierre DELAYGUE, Daniel GUYON-VEUILLET, Yoan LIOTARD, Sandra ROSSET, Hervé SPAES, Guy VALETTE.

Absents excusés : Pascal DELORME (procuration à M. Guy VALETTE), Jean-Marie FOUTRY.

Secrétaire de séance : Amandine CONVERS

Ouverture de séance à 19h38

Ordre du jour :

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 19 mars 2022.
2. Délibération SCoT.
3. Délibération Fond de Concours (Val'Eyrieux).
4. Délibération publicité des actes.
5. Délibération motion de soutien aux Maires Ruraux.
6. Délibération contrat André DELAYGUE.
7. Délibération création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
8. Délibération subventions « Ardéchoise ».
9. Décision modificative en dépenses de fonctionnement.
10. Délibération projet Stèle.
11. Subvention Pompiers.
12. Subvention FUL.
13. Règlement intérieur CCAS.
14. Informations Questions diverses :
 - Travaux Voirie
 - Photovoltaïque
 - Commission pour le plan de sauvegarde.
 - Règlement intérieur CCAS
 - Arrêté de circulation sur le GR430 (Chemin de St Régis).
 - Tir aux pigeons.
 - Boulodrome
 - Régularisation des chemins (Guy Valette).
 - Mme Porcel
 - Bulletin Municipal.
 - Nouvelle Association
 - France Service
 - Arnaud Talbotier
 - Démarche eau (Depeyre)

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 19 mars 2022.

Approbation à l'unanimité des personnes présentes du compte rendu (10 voix pour).

2. Délibération SCoT.

Le périmètre délimité par le SCoT ne convient pas aux élus. En effet, un permis de construire a été déposé en mairie mais n'est pas réalisable. Un courrier va être fait pour demander au SCoT de modifier légèrement ce périmètre jouxtant la limite extérieure du périmètre.

Vote contre à l'unanimité des personnes présentes (10 voix contre).

3. Délibération Fond de Concours (Val'Eyrieux).

Les fonds de concours, est une aide financière, de Val'Eyrieux qui concerne uniquement les projets d'investissement entre autres dans les domaines suivants :

- ⇒ Batiments communaux
- ⇒ Aménagement des espaces publics

L'extension du garage communal et l'aménagement d'une aire de jeux semblent pouvoir être éligible.

Le conseil municipal se positionne sur deux demandes de fond de concours auprès de Val'Eyrieux, le premier relatif à l'extension du garage communal à hauteur de 3990€, le second pour la réalisation d'une aire de jeux à hauteur de 2960€.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

4. Délibération publicité des actes.

Au 1^{er} juillet, la publicité des actes devient électronique pour les communes de plus de 3 500 habitants. Or, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation et peuvent choisir par délibération le mode d'affichage. La première adjointe propose de conserver le mode actuel de publicité.

Vote pour à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

5. Délibération motion de soutien aux Maires Ruraux.

L'Association des Maires Ruraux de France demande le soutien du conseil municipal à la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions annexées.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

6. Délibération contrat André DELAYGUE.

Le contrat de travail de Monsieur André DELAYGUE s'achève le 29 novembre 2022 et met fin à la période de tuilage avec Madame Amandine CONVERS.

Considérant que le passage de compétences au niveau de la maîtrise des logiciels comptables ne sera pas totalement achevé, M. le Maire propose de prolonger le contrat de M. André DELAYGUE jusqu'au 31 décembre 2022 date à laquelle il devrait prendre sa retraite.

Vote abstention : 1 pour : 9

7. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

La première adjointe propose la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 01 septembre 2022.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

8. Délibération subventions « Ardéchoise ».

Mme Anabela THOMAS, responsable coordination pour l'Ardéchoise, a engagé des frais pour la décoration du village à l'occasion du passage de l'Ardéchoise. Le montant de ses dépenses s'élève à 175,20€ pour diverses fournitures.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour) pour rembourser Mme Anabela THOMAS.

9. Délibération projet Stèle

La première adjointe rappelle que :

Le 19 mars 2022 le conseil municipal a voté une délibération de principe pour l'implantation d'une stèle à la mémoire du Maquis Rochempaulois.

Il convient aujourd'hui de statuer sur le lieu retenu parmi les suivants :

- ⇒ au-dessus du Cimetière
- ⇒ à proximité du monument aux morts et d'un point d'eau potable
- ⇒ dans le jardin de la mairie

Après délibération, le choix final est le suivant : au-dessus du cimetière (à côté de la fontaine derrière l'Eglise).

Vote abstention : 4 pour : 6

10. Subvention Pompiers.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise un concours de boules lyonnaises le samedi 02 juillet 2022.

Il s'agit d'un concours bi-départemental Drôme-Ardèche pour les sapeurs-pompiers. Une demande de subvention exceptionnelle a été faite à la commune pour couvrir les dépenses dont les lots remis aux participants (+/- 32 équipes de 4 à 5 personnes chacune).

La première adjointe propose une subvention exceptionnelle de 200€ pour cette manifestation.

Vote abstention : 1 pour : 9

11. Subvention FUL.

La première adjointe expose que la commune adhère au FUL (Fond Unique Logement) au titre de sa compétence sociale et à ce titre contribue financièrement à ce fonds.

Lecture est faite du courrier envoyé par les services du Département de l'Ardèche qui pilote le FUL. Courrier mentionnant entre autre les aides accordées par le FUL en 2021.

Dans ce courrier, la contribution financière de la commune est également abordée : le Département propose une participation de la commune de 0,40 euros par habitant.

Le budget 2021 mentionne une population de 260 habitants, la première adjointe propose que la Commune participe au FUL pour un montant de 104 euros.

Vote contre : 1 pour : 9

12. Décision modificative en dépense de fonctionnement.

Afin pouvoir payer les dépenses liées à l'Ardéchoise, le conseil doit prendre une décision modificative en dépenses de fonctionnement.

Prélèvement de 200€ sur les dépenses imprévues et affectation de 200€ pour subvention exceptionnelle aux personnes de droit privé.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

13. Délibération acceptation règlement du CCAS

Le CCAS de Rochempaul ne comptait pas de règlement intérieur. Un règlement a donc été élaboré avec les membres.

La première adjointe après lecture du règlement propose le vote pour l'adopter.

Vote à l'unanimité des personnes présentes (10 voix pour).

14. Informations et Questions diverses :

14.1 *Travaux Voirie.*

La commune a budgétisé 80 000€ afin de pouvoir réaliser des travaux de voirie.

Ivan BOUVET et Pierre DELAYGUE se sont réunis avec Eric SANIAL du département afin d'établir les priorités. Les travaux devraient avoir lieu en septembre.

Voici les travaux qui seront réalisés :

Lieu	Prix
Route du Muret	2 487,90€
Rue de la Poste	26 327,40€
Parking de la Mairie	7 137,90€
Descente derrière l'Eglise	9 106,80€
Descente du Boulodrome	2 539,20€
Route de Berry	14 815,20€
Bouchardon (abîmée par les forestiers)	15 897€
TOTAL	78 221,40€

14.2 *Photovoltaïque.*

Quelques devis ont été faits pour équiper le toit de la mairie de photovoltaïque. La valeur de ces devis varie de 6 500 € à 13 000€. Plusieurs propositions en 3kg ou 6kg afin de pouvoir faire de l'autoconsommation. L'autoconsommation risque de ne pas être avantageuse, il y aurait la possibilité d'acheter des batteries mais le prix de ces batteries est encore élevé.

14.3 *Commission plan communal de sauvegarde.*

A la demande du préfet, la commune doit répertorier tous les risques possibles. Pour ce faire, la première adjointe propose de créer une commission « plan de sauvegarde » et fait appel aux volontaires parmi les conseillers ainsi que parmi des administrés.

Les personnes volontaires sont : Daniel GUYON, Pierre DELAYGUE et Yoan LIOTARD.

14.4 *Arrêté du maire pour le chemin de St Régis.*

Monsieur le Maire a pris un arrêté concernant la limitation de vitesse des véhicules motorisés et l'interdiction d'obstruer le chemin de St Régis. Les véhicules motorisés seront limités à 20km/h sur les parties non goudronnées de ce chemin.

14.5 *Tir aux pigeons*

Le dépôt des déchets verts est toléré au Tir aux pigeons après demande faite en Mairie. Seulement, nous pouvons y trouver tous types de déchets. La première adjointe propose donc la mise en place d'une barrière pour empêcher les véhicules d'y accéder, l'accès resterait possible pour les piétons. Les véhicules (chasseurs par exemple) devant emprunter ce chemin se rapprocheront de la Mairie.

Le conseil étant favorable à cette proposition un arrêté du maire va être fait.

14.6 *Boulodrome.*

La commune est en attente de devis afin de pouvoir faire un bilan financier pour statuer sur la reprise ou non de la gestion de ce site par la commune.

14.7 *Régularisation des chemins.*

Les dossiers sont en cours d'instructions soit chez le géomètre Julien & associés soit chez le notaire Heyraud.

14.8 *Locatrice.*

Une procédure d'expulsion est en cours mais les démarches sont longues.

14.9 *Bulletin Municipal.*

Il est en cours de rédaction. Sa diffusion est prévue pour août 2022.

14.10 *Nouvelle association Rochepauloise.*

Une nouvelle association a vu le jour, il s'agit des « rendez-vous psy en chansons ». Cette association a pour but de créer un espace d'échanges en appui avec les émotions et de dégager des financements pour promouvoir des créateurs en devenir.

14.11 *Bus France Services.*

Le bus France Services est un véhicule aménagé qui tiendra une permanence dans la commune. Les dates sont encore à définir.

Ce bus a pour but d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les administrés dans leurs démarches administratives avec des interlocuteurs dédiés.

14.12 *Arnauld TALBOTIER.*

Arnauld TALBOTIER a été engagé pour palier à l'absence de Judicaël. Son contrat a été prolongé d'un mois.

14.13 *Aire de jeux.*

Les jeux ont été commandés et devraient être livrés le 27 juin 2022.

14.14 *Démarche Eau.*

Des particuliers non reliés au réseau ont de gros problèmes d'eau sur Rochepaule. Certaines personnes souhaiteraient la mise en place de bornes pour aider ceux qui en n'ont plus. La municipalité les accompagne dans leurs démarches auprès de Val'Eyrieux.

14.15 *Bal itinérant.*

Le bal itinérant est organisé par Val'Eyrieux. Il aura lieu le 15 juillet au plan d'eau.

14.16 *Patrimoine de Rochepaule.*

M. Ivan BOUVET souhaiterait créer une commission patrimoine afin de tenir les engagements pris par la commune envers les associations du village afin de dynamiser les choses et proposer au conseil une action cohérente sur le territoire de la commune.

14.17 *Cordonnier.*

Une demande a été faite par le cordonnier pour pouvoir se brancher vers la mairie. Une réponse favorable lui a été faite. Il s'occupera de faire sa communication

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h22.